Anticoagulants oraux directs : les recommandations de l’Académie de médecine

Compte Test - 2014-06-14 00:19:00 - Vu sur pharmacie.ma

L'Académie de médecine vient de faire des recommandations sur les nouveaux anticoagulants oraux (NACO), appelés désormais anticoagulants oraux directs (AOD). L'Académie considère les AOD comme « une alternative aux AVK » car « ils différent peu de ces derniers aussi bien en termes d'efficacité que de risque, en particulier hémorragique. L'Académie de médecine souligne par ailleurs « qu'il n'existe à l'heure actuelle aucun argument scientifique pour privilégier les NOC par rapport aux AVK ». Ainsi, un patient bien équilibré sous AVK doit poursuivre son traitement et il n'est pas recommandé de remplacer l'AVK par un NOC d'autant que la période de substitution est toujours à risque malgré les précautions prises.

L'Académie de médecine précise que, s'il est scientifiquement et réglementairement licite de prescrire un NOC en première intention, les indications « les plus pertinentes » sont au nombre de quatre. Ces quatre indications particulières sont les suivantes :

- les patients sous AVK dont le maintien de l'INR dans la zone cible entre 2 et 3 n'est habituellement pas assuré malgré une observance correcte ;

- une contre-indication ou une mauvaise tolérance des AVK ;

- les patients acceptant mal les contraintes liées à la surveillance de l'INR;

- les patients incapables d'adapter convenablement leur posologie à l'INR.